

Fonds pour l'aménagement et l'urbanisme durables

100 millions par année pour aider les municipalités à prendre le virage

Proposition préliminaire
Février 2019

Mise en contexte

On en demande beaucoup aux municipalités québécoises. Le succès de la Politique de mobilité durable repose en bonne partie sur elles. L'atteinte des cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre, aussi. La Politique de prévention en santé les met également à contribution. Tout ceci avec raison : en planifiant l'aménagement des milieux de vie, les villes et les villages sont en mesure de créer – ou non – les conditions d'un mode de vie sain et durable.

Prendre le virage nécessaire pour développer des collectivités viables est toutefois plus complexe que de poursuivre le « business as usual ».

C'est prouvé, le mode de développement actuel de nos villes pose de graves problèmes environnementaux, en plus d'entraîner d'importants coûts tant publics que privés. Les divers acteurs s'accordent sur le fait qu'il faudrait privilégier la consolidation des milieux déjà urbanisés à l'étalement sur les milieux naturels et les terres agricoles. Malheureusement, cette consolidation peut parfois s'avérer plus coûteuse, à court terme, qu'un développement excentré en greenfield.

Un soutien financier apparaît donc nécessaire pour rassembler les forces vives locales derrière les projets de consolidation et entamer le virage.

Le Fonds pour l'aménagement et l'urbanisme durables (FAUD)

Pour appuyer financièrement les municipalités, Vivre en Ville propose à l'État de créer le FAUD : un Fonds pour l'aménagement et l'urbanisme durables. Celui-ci serait dédié à la consolidation des noyaux villageois, à la création d'écoquartiers sur les friches urbaines, à la densification et à la requalification des anciennes strips commerciales, et soutiendrait, par exemple, les infrastructures nécessaires aux projets exemplaires.

Le gouvernement du Québec a déjà soutenu financièrement des initiatives de développement urbain durable. Par exemple, 20 millions de dollars ont été accordés à la Ville de Montréal pour le projet de l'écoquartier du Technopôle Angus, dans l'est de Montréal. La création d'un Fonds spécifique, en réservant des sommes récurrentes, permettrait de multiplier les projets de cette nature et créerait un effet levier auprès des collectivités québécoises.

Sur la base de mesures similaires à l'international, Vivre en Ville recommande que le FAUD soit doté d'une enveloppe annuelle de 100 millions de dollars.

Inspiration : Le programme Action Cœur de Ville (France)

Faisant de la redynamisation des villes moyennes et de la lutte contre la fracture territoriale une priorité nationale, l'État français a lancé en 2018 le programme Action Cœur de Ville. Ce programme vise à créer les conditions efficaces du renouveau et du développement des villes moyennes en mobilisant les moyens de l'État et de ses partenaires pour la mise en œuvre de projets territoriaux.

Les actions de revitalisation financées s'articulent autour de **cinq axes** : l'habitat, le commerce et développement économique, les mobilités et connexions, le patrimoine et paysage, ainsi que l'accès du public aux équipements et services. Au total, **222 villes de taille moyenne** bénéficieront de **cinq milliards d'euros sur cinq ans** pour revitaliser leur centre-ville.

Inspiration : Le Strategic Growth Council de Californie

Le Strategic Growth Council de Californie a été créé en 2008 pour coordonner les activités des agences de l'État visant à soutenir la planification et le développement de communautés durables. Il administre **une série de programmes de subvention** visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre grâce à la planification tout en engendrant d'importants cobénéfices, principalement dans les communautés défavorisées. Les fonds proviennent du California Climate Investments, approvisionné par le système de plafonnement et d'échange de droits d'émissions – l'équivalent de notre Fonds vert.

Le Strategic Growth Council a investi **1,4 milliard de dollars (US)** dans différents programmes de subventions qui soutiennent l'aménagement de collectivités (community design) facilitant l'utilisation de la marche, du vélo et du transport en commun. Sur ce montant, 697 millions US\$ ont été investis dans le programme Affordable Housing and Sustainable Communities Program, finançant 79 projets d'habitation abordable implantés à proximité des emplois et activités et desservis par le transport collectif.

Provenance des fonds, objectifs et public cible

Provenance des fonds

- ❖ Fonds vert
- ❖ Réorientation de certains programmes existants de soutien aux infrastructures (p.ex. MAMH)

Objectifs

Soutenir les municipalités québécoises pour qu'elles favorisent un mode de développement urbain durable et sobre en carbone.

- ❖ Favoriser la consolidation urbaine à l'échelle du Québec
- ❖ Appuyer la revitalisation et la dynamisation des centralités
- ❖ Faciliter l'adoption des meilleures pratiques d'aménagement et d'urbanisme
- ❖ Stimuler l'innovation dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques

Public cible

L'ensemble des municipalités québécoises.

Possibilité de cibler plus spécifiquement, via des catégories ou sous-programmes:

- ❖ Grands centres
- ❖ Villes de taille moyenne
- ❖ Petites collectivités
- ❖ Municipalités aux centralités dévitalisées

Proposition de programmes financés

Vivre en Ville propose la création de deux programmes, le premier visant spécifiquement la consolidation des centralités existantes et le second visant l'intégration des meilleures pratiques dans des projets d'ensemble.

Une idée appuyée par l'Union des municipalités du Québec

« [...] Il serait opportun de mettre sur pied un fonds complémentaire à celui de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) afin de soutenir les municipalités à requalifier certains secteurs du territoire [...] favorisant un milieu de vie sobre en carbone. En effet, le fonds pourrait être dédié à la fois à la revitalisation des quartiers et des noyaux villageois, des friches industrielles et commerciales et la création de nouveaux espaces de vie. »

Union des municipalités du Québec, 2017. Commentaire sur le Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétique.

Programme Cœurs de villes, cœurs de villages

De nombreuses collectivités québécoises sont aux prises avec une dévitalisation plus ou moins marquée de leurs centres-villes, noyaux villageois, strips commerciales et autres friches urbaines. Ce programme viserait à soutenir les initiatives visant à retisser et compléter la trame des milieux déjà urbanisés, en particulier dans les centralités (centres-villes, centres secondaires, rues principales, etc.).

Chaque collectivité ciblée par le programme pourrait être invitée à identifier les secteurs concernés par des objectifs de consolidation, et donc admissibles au programme. Le soutien financier pourrait par la suite être accordé aux initiatives globales ou ponctuelles de divers types:

- ❖ transformation et recyclage de bâtiments existants (avec priorité à la conservation des édifices patrimoniaux);
- ❖ construction sur des parcelles vacantes (stationnements de surface, dents creuses, nouvelles parcelles issues d'une reconfiguration de la voirie);
- ❖ requalification par changement d'usage;
- ❖ restructuration du réseau viaire (conversion d'une portion d'autoroute en boulevard, redistribution de l'espace de voirie, création de connexions piétonnières, etc.).

Les secteurs admissibles à ce programme devraient, dans tous les cas, être identifiés au sein des milieux déjà urbanisés et, lorsque la collectivité est desservie par un réseau de transport collectif, aux abords de parcours structurants.

Programme Écoquartiers

Certaines collectivités disposent, dans leur périmètre d'urbanisation, de secteurs à urbaniser ou à requalifier suffisamment vastes pour faire l'objet d'un plan d'ensemble. Ce programme viserait à soutenir les collectivités dans la création, dans ces secteurs, d'écoquartiers conçus pour répondre aux besoins de leurs habitants, favoriser leur santé et permettre un mode de vie économe en ressources naturelles, énergétiques et financières.

Les collectivités ciblées pourraient être soutenues aux différentes étapes de réalisation de ces projets d'écoquartiers:

- ❖ planification (idéalement dans un mode favorisant la participation publique en urbanisme);
- ❖ construction des infrastructures (infrastructures naturelles, réseau viaire, réseaux souterrains, espaces publics. etc.);
- ❖ construction des bâtiments ou recrutement et accompagnement des promoteurs privés ou publics responsables de la construction.

Les secteurs admissibles à ce programme devraient être contenu ou contigus à l'urbanisation existante et, lorsque la collectivité est desservie par un réseau de transport collectif, aux abords de parcours structurants. Les anciens terrains industriels sont un exemple de secteur propice.

Programme ÉcoQuartiers (France)

La démarche ÉcoQuartier, portée par le Ministère de la Cohésion des Territoires, vise à favoriser l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, de construire et de gérer la ville durablement. Un ÉcoQuartier est un projet d'aménagement multifacettes qui intègre tous les enjeux et principes de la ville et des territoires durables. Le label ÉcoQuartier se fonde sur 20 engagements rassemblés dans la Charte ÉcoQuartier, qui peuvent s'appliquer à toute opération d'aménagement durable.

Source: www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/

Exemples de projets éligibles

- ❖ Construction d'équipements et de services publics de proximité dans les centralités (CPE, centres communautaires, salle de spectacle, etc.);
- ❖ Habitat social et familial (logements abordables, logement social, logement communautaire);
- ❖ Rénovation du parc immobilier;
- ❖ Construction de stationnements en structure;
- ❖ Requalification suite à la décontamination de terrains;
- ❖ Soutien à la maîtrise foncière municipale, en finançant l'achat de terrains stratégiques par la municipalité;
- ❖ Concours et appels à proposition pour la création d'écoquartiers;
- ❖ Concours de design urbain pour la requalification de friches industrielles;
- ❖ Planification et développement d'infrastructures vertes.